

L'ACLOT

Abonnement :

Un an fr. 2,50
Six mois " 1,30

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Si l' Dodaine desbourd'rou
Tout Nivelles périrou.

ANNONCES :

Ordinaires, 10 centimes. — Judiciaires, 25 C^m.
Réclames, 50 centimes (la ligne).

ON TRAITA A FORFAIT.

Quelques Aclostismes.

In vian l' temps désespérâbe qu'il a fait squ'à l' sêmaine passée, il avou des dgins qui d'zinnent comme el cinsi d' Rougnon : i' n'd'ira pu jamais bi; il avout pou cwêre que l' mouquet stout dins les pouies au castia d' Bour-nivau, fource qué l' coq dénièrou longtimp dins l' trau des béguines.

Mais despu qué l' vint est rallé d' France, el djic djac a candgi. Tant mieux, pa' c' qué mi, l' boû temps, dj' n'ti' ni' pus à ça qu' Djean Bouffe au génêfe, sans compter qu' toudis pieufe et toudis pieufe, on d'a råde leu saoul éié qué l' Dodaine pourrout bi fini in djou pa' desbourder : ça fait qu' no d'arinnes ieune dé parade! Comme d'effet,

*Si l' Dodaine desbourd'rou
Tout Nivelles périrou.*

Ça n'f'rouit ni no compte, nous autes ça, si ça f'rouit l'cien des païsans. Eh bi woye, les païsans ieuss' en' savont ni sinte les Aclots. Pouqué? D' n'in sais ri, mais i' d'zont pou' leu raison qu' nos astons n' miette bétchards éié quand il a in Aclost qui va pourmèner dins l' païs d'Arquennes ou bi' dins l' zalintours, il est toudis bi seur d'intinde les gamins t'chanter :

*Quand les Aclots sâront pintus
Les païsans d'iront tch... dessus.*

Il est vrai d'dire étout qu' no n' démèront ni avé no dwegt dins nos bouche éié qu' no respondons t' aussi råde :

*Quand les païsans sâront brûlés,
Les Aclots d'riont les i'gner.*

Ça fait qu' d'ainsi on n' sé dwet ri à iun l' aute éié i' n'a persône qui r'vi' Bosmanne.

Tout d' même, ces païsans-là, i' povont bi tant sé r' crêchi éié tchanter padri les Aclots : *I' montont i' desquindont et i' n'acatont jamais ri!* Comme si leu langatche sarou pus bia qué l' not'. Non mais, ces noms des os là, i' s' perdont pou n' saquet, savez, éié i' n' sé génot n' pou' s' foute des autes. I' faut toudis cwêre qu' n'a pou' d' mirwé à leu maiso, pa' c' qu' i' d'a toudis d'aucuns qui pourrinent bi d'aller à Boufflouça s' fer r' fonde pou fer des quéniques.

Ainsi, d'dé ravison co iun c' semaine ci qui stout v' nu à l' ville, i' stout prope comme in péle éié il avout mis s' guersély; djé n' sais ni comment c' qu'il esst habii les amdjous, mais on viout toudis bi', à l' vir erloue comme in fouyon, qu' i' n'astout ni

*Arrivé comme les dgins d' Binche
Tous les djous comme el diminche.*

Djé n'ai jamais rincontré d' ma vie in gaiard pus reussi qué c'-t-ila : il avout toudi in visatche comme in interr'mint d' sept heures, des ys comme saint Françwé, en' bouche comme el ben'vêti d' Hal éié in nez co pire qué l' cien Mardjot Quélot. Pourtant c'astout in terripe, savez c'-t-i là le! Avez bi couneu Mardjot Quélot? Elle astout toudis sâle comme Theys, nièrèe come in morianne éié avé ça honnêe comme elle tch' Godeau. C'est co ieune étout qui

*F'zout comme les dgins dé G'nappe,
Qui mindgeont s'qu'à l' nappe.*

Quand d' dis mindgi c'est par manière dé parler, pa'c' qué c'est bwêre qu'on d'vrout putout dire. Elle avou quédfwé si bi s' dace qu'elle

*D'allout comme l'ourlotche dé Braine,
Qui va comme on l' mène.*

Djé cwêrou bi étout qu'elle a pus d'in coup monté l' rue dé Mon éié qu' quand on né l'viout pus, on n'avout ni dandgi d' sounner au pierdu pa' c' qu'on savout bi su qué auberche est-c' qu'elle lodgeout : ça n'astout jamais, bi' n'intindu, qu' pou des affaires du tribunal des canaies. Il a saquants années qu'elle a pointé ses oches à Saint Pierre éié despu qu' Bêche l'a ieu, elle arout bi ieu l' temps d'aller pu d'in coup compter les ârbes su' l' Dodaine, comme l' d'a co branmint qui l' fésont.

Çu qu' c'est d' nous pou' ça! Là ci Mardjot, d'jai là counneu ça comme djé vo connais éié in bia djou, à r'vivér, Dudu, i' n' d'a pus dé l' race!

Mais d'su l' temps qué d'su ci qué d' babeie, em' bésogne en' s' fait ni...

- Allez déder!
- Qué dites?
- Djé n' sù' nt d' l'te, djé sù' d' Nivelles...
- Non mais...
- En' dirout-on ni qu' i' n'a qu' vous qu' a d' l'ourvatche?
- Waiti allons!
- Waiti D'gnappe, Baigi Loupougne!
- Et adon, em' perdez pou in ourphélin?
- C'est vous qui m' prind pou iun du P'tit Ricéula...

— Djé vourous qué l' pétit péper vérou vo quer?

- Et abel mi! gamin qu' vo stez!
- Gamin c'est vous! gadgi qu' vo n' sarf' ni seul'mint dire sept coups sans nafi :

*Et rue des Poulées
Est toute desplaquée;
Quand l' r'plaqueu véra,
I' lé r'plaqu'ra.*

Djé l' dirai quand vo arez dit sept coups :
Chix plats d' pape au cloki sans nafi.

— Allez vo pourmèner! STOISY.

Les Elections de la 1^{re} compagnie de la Garde civique.

On n'a pas encore vu, depuis l'organisation de la Garde civique à Nivelles, des élections plus mouvementées que celles de dimanche dernier à la 1^{re} compagnie. Rien n'y a manqué, ni meeting, ni visites personnelles, ni circulaires, ni tournées dans les estaminets, ni même, s'il faut en croire les mauvaises langues, des actes de pression partant de haut; on se serait vraiment cru à la veille d'une élection législative. Les candidats officiers si nombreux au début s'étaient peu à peu retirés et il ne restait plus en présence que quatre candidats pour les trois places à conférer, lorsque tout à coup surgit la candidature de M. Nicolas Paternotte. Sa première circulaire, que l'Aclost a reproduite dimanche dernier, a fait au milieu de tous ces adorateurs du panache le même effet qu'un chat dans un nid de souris. Aussitôt, un groupe de gardes invite la compagnie à un meeting au local du Club universitaire, et, en choisissant des candidats sérieux, on croit conjurer l'orage; on y conteste le droit d'éligibilité de Paternotte; mais le lendemain celui-ci riposte par une nouvelle circulaire dont voici la fin :

L'art. 20 détermine la catégorie des privilégiés exempts, et l'art. 23, les citoyens exclus.

Tout le monde sait que je ne suis pas un privilégié et que moi, NICOLAS PATERNOTTE, médaillé aux Expositions de Bruxelles 1876 et 1880, de Paris 1878, qui, à Londres, en 1888, ai obtenu une médaille d'or avec félicitations du Jury, ainsi que la plus haute récompense, un diplôme d'honneur, à Tunis, en plein con-

tinent noir, je ne puis être rangé parmi les escrocs, voleurs, banqueroutiers, etc., que classe l'art. 33 précité.

Je suis donc garde civique de par ce que vous avez lu ci-dessus, donc éligible.

L'inscription préalable sur les contrôles du service ordinaire dont parle l'art. 34, ne signifie pas *Garde habillé*, l'habit ne faisant pas plus le garde que le moine, mais bien ceux qui réunissent les conditions exigées par l'art. 8.

Bref, Messieurs, ce dernier moyen de vous tromper ne réussit pas mieux que le premier et je vous affirme, que si on tentait arbitrairement de modifier la décision de la majorité des électeurs, pour sauvegarder le bon fonctionnement de nos institutions, je soumettrais le cas à toutes les juridictions existantes.

Fort du droit de chaque citoyen, je me recommande à vos suffrages et vous prie de m'excuser si mes occupations de fin de semaine ne me permettent pas de vous rendre visite.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma haute estime.

NICOLAS PATERNOTTE.

Voilà la candidature Paternotte lancée; elle fait son chemin et est presque assurée du succès, lorsque les gardes reçoivent une nouvelle circulaire, que nous publions ci-dessous; elle émane de l'homme éloquent bien connu des lecteurs de l'Aclost; son succès aux examens de capacité électorale et la perspective d'échanger son plumet blanc de musicien contre le panache de lieutenant l'empêchent de dormir et voici en quels termes il s'adresse aux gardes :

A MM. les Gardes de la 1^{re} Compagnie,

Avez-vous lu les manifestes lancés par le Candidat-Lieutenant Nicolas Paternotte, coiffour et propriétaire du grand bazar belge?

Si vous en avez bien scruté le contenu, vous n'y avez comme moi trouvé qu'une seule chose : une réclame pour sa maison. Il ne recherche que ses intérêts, il ne brigue vos suffrages que guidé par l'ambition de se faire un nom.

Qu'expose-t-il dans son programme en faveur des gardes ? Rien ! ! ! !

Après avoir mûrement réfléchi, j'ai vu qu'il était temps d'obvier à ces inconvenients, de tendre une main secourable à notre vaillante garde civique et de lui montrer l'ornière où elle vs s'en-gloutir.

Partout et toujours on trouve des hommes prêts à se dévouer pour une bonne cause.

C'est dans cette intention, Messieurs, que je viens solliciter vos suffrages pour le grade de lieutenant.

Mon programme le voici :

L'intérêt général avant l'intérêt particulier. Pour vous en donner une preuve sérieuse j'ai conçu le projet de supprimer certains exercices et de remplacer par une bibliothèque pour les gardes, la cantine à laquelle je substituerai des plantations de *Surèle*.

Vous riez peut-être de mon projet, mais je ne parle qu'après mûres réflexions. J'ai étudié le terrain de la plaine, j'y ai remarqué de nombreuses taupinières et fourmillières.

La culture maraîchère nous enseigne que c'est là un terrain favorable au développement de cette plante, si recherchée en été.

Chaque garde pourra sans frais se désaltérer d'un *buck* aussi efficace que les sources de Clarisse. Non seulement, Messieurs, vous économisez l'argent mais aussi du temps, car dans les évolutions chaque garde cueillera ce nectar en passant.

Mais pour plus long détail veuillez vous rendre aujourd'hui soir, à 8 heures très-précises, chez M. Stunmont, rue de Namur, où je vous expliquerai plus amplement mes idées.

Et à vous gardes, qu'un travail trop laborieux vous empêcherait de vous y rendre, je vous donne rendez-vous au scrutin.

ARTHUR LECLERCQ dit Gazette,
Capacitaire.

Nivelles, le 4 Mai 1889.

Dimanche matin, avant de procéder au vote, le major-président donne lecture de différents textes de lois et arrêtés tendant à prouver que ceux-la seuls qui sont inscrits au contrôle du service actif peuvent aspirer au grade d'officier; mais le siège des gardes est fait et au dépouillement, le premier bulletin qui sort de l'urne porte le nom de Paternotte.

Aussitôt le major se rassied et délibère avec ses

deux assesseurs sur la question de savoir s'il sera donné lecture des bulletins portant le nom du candidat *coiffeur*. La décision est bientôt prise : ces bulletins seront considérés comme nuls. Combien il est changé cet avocat siégeant au bureau, qui autrefois se montrait si peu militariste — comme dit M. Paternotte — et qui fut un des promoteurs de la candidature Lacoste! On a donc oublié le passé, ou bien a-t-on beaucoup à se faire pardonner?

Cette décision est accueillie par les murmures de l'assemblée; MM. Detraux et Carly protestent: « Si l'on ne donne pas lecture de ces bulletins, font-ils observer, quelle garantie aura-t-on de leur nullité. D'ailleurs, l'année dernière à Bruxelles (où notre major va chercher tous ses exemples) on a compté les bulletins portant le nom de Boulanger qui a ainsi recueilli plus de trois cents voix. »

On aurait pu également faire observer à notre major, qu'il y a deux ans — il était capitaine alors — il fut question de la candidature de M. Victor Plisnier opposée à celle de notre beau capitaine; lors de cette élection, on lut tous les bulletins, et il s'en est fallu de quelques voix que M. Plisnier fut nommé. Cependant ce dernier non plus ne faisait pas partie de la Garde.

Mais le major a décidé qu'on ne lirait pas les bulletins Paternotte et on ne les lit pas.

Dans ces conditions, les gardes remplissent eux-mêmes les fonctions de scrutateurs et comptent les bulletins portant le nom de Paternotte, sur les indications du ci-devant sous-lieutenant Bary.

Le résultat proclamé est le suivant :

Votants, 82.	
Saintes, 35 voix.	
Bulletins blancs, 2	
Id. nuls 45	

En réalité, Paternotte avait obtenu 43 voix et le général Boulanger 2; ce qui n'empêcha pas le major de proclamer M. Saintes, lieutenant de la 1^{re} compagnie!

L'honneur de la garde était sauf; hélas! il ne devait pas l'être longtemps, puisque l'élection des sous-lieutenants à peine terminée, la démission du nouveau lieutenant, M. Saintes, parvenait au major.

L'élection pour les sous-lieutenants fut aussi des plus mouvementées: M. Declercq, qu'on n'avait pas voulu opposer à Paternotte, sollicita immédiatement les suffrages des gardes, afin d'obtenir une sous-lieutenance; mais il était aussi jugé d'avance par l'inflexible major qui, malgré les vigoureuses protestations du candidat, tut son nom comme il avait tut celui de Paternotte.

Les divers scrutins donnèrent les résultats suivants:

Sous-lieutenants :

Votants, 86.	
Bulletins nuls, 7	
Camille Croone, 43 voix, élu.	
Jules Vandendriessse, 37 »	
Jules Minne, 28 »	

Ballottage entre MM. Vandendriessse et Minne :

Votants, 79.	
Bulletins blancs, 7	
Bulletins nuls, 9	
Jules Vandendriessse, 39 voix, élu.	
Jules Minne, 23 »	
Bomal, 1 »	

Sergent-fourrier :

Jules Herman, 36 voix, élu.

IN LANCIER MANQUI.

(SUITE ET FIN).

— Mais, brigadier, devant ça, est-ce que je n'pourrais pas prendre une petite saqué, d'jé n'ai rien dedans m'estoumaque depuis quatre heures au matin éié je vous assure que mon ventre est cor plus plat qu'en figure.

— Comment! tu n'a encore rien fié, bougre de vilain soldat, et tu voudréie déza manzéie. Allez hop! prenénie vite le bac ou ze te fiize dedans avec les autes.

Chales a bi compris qu'i' n' li d' meuront pus qu'à obéi, il a sté vudi l' batche, adont on li za fait r' nettii l'estaule, éié fait toutes sourtes dé salés ouvratiches. Pendant tout c' temps là, il a manqui pu d' dix coup d' tchère féppe, mais c' n'est qué quand l' trompette a sonné l' gamelle qu'on li-z-a d'né l' permission d' daller mindgi.

I n' mindjou ni cras à s' maiso, mais l' ratatouie li-z-a co chenné pu sûrte, ça fait qu'il est stévoie es' plainte au brigadier d' n' ni d'avwère ieu s' n'appéit.

— Comme l'es core pas habituéie ici, tu viendras mangeie un carbonnate avec beaucoup de beurre à la cantine et tu payeras un grande goutte à ton brigadier.

Sergent :
Chambille, 33 voix élu.
Caporaux :
Bomal, 32 voix, élu.
Dutrieux, 28 »
Gleude, 26 »
Nemegher, 23 »
Fossépérez, 21 »
Defalque, 9 »

Nous présentons aux élus nos félicitations les plus sincères; les nouveaux caporaux doivent être particulièrement heureux de la marque de confiance qu'on leur a décernée; il leur fallait toute l'estime dont ils jouissent dans la 1^{re} compagnie pour parvenir à l'emporter dans cette lutte où cinquante-deux compétiteurs se disputaient les galons de caporal.

Il est regrettable pour les gardes que M. Paternotte n'ait pas été proclamé lieutenant, comme l'exigeait le nombre de voix qu'il avait obtenues, car il s'était préparé à fêter sa nomination avec éclat, le champagne aurait coulé à flots, et certainement il n'eût pas manqué de remercier les gardes avec l'éloquence et l'organe puissants qu'on lui connaît. Mais il ne se compte pas encore pour battu; il en appellera de la décision du major; il mettra ce dernier en demeure de se présenter à la réunion nationale des gardes et, nouveau Mac Mahon, il prouvera au monde que ce n'est pas en vain qu'il a pris pour devise: *J'y suis, j'y reste.*

CLIPOTIA

LE CONCERT DE L'HARMONIE.

Le soleil et la verdure ont clos d'eux-mêmes la série des fêtes données cet hiver au Waux-Hall, et le public ordinaire de nos concerts, heureux de pouvoir profiter des premiers beaux jours du printemps, préfère le grand air à la température surchauffée d'une salle de bal. C'est ce qui explique le nombre relativement restreint des personnes qui assistaient, dimanche dernier, au concert donné par la société d'Harmonie.

La Société a exécuté avec bonheur les quatre morceaux d'ensemble figurant au programme; nous avons constaté l'année dernière que l'Harmonie, sous la direction de son chef intelligent et zélé, M. Victor Declercq, faisait chaque jour de nouveaux progrès; elle a prouvé dimanche dernier qu'elle n'a rien perdu depuis lors.

M. Dufond, un jeune musicien de la Société, a bien joué son air varié pour bugle-alto et les applaudissements que le public lui a décernés seront pour lui un précieux encouragement.

M. H. Declercq est trop connu pour que nous ayons besoin de le présenter à nos lecteurs; ce jeune homme est un véritable artiste et il l'a bien prouvé dimanche par le talent remarquable qu'il a apporté dans l'exécution de la scène du ballet pour le violon, de de Bériot.

Nous avons eu l'occasion de parler de M. Thielens, le chanteur comique, à l'occasion de

Chales a mindgi comme in leup éié il a payi chlopes éié gouttes à s' brigadier.

Mais c' qui l' trottout dins l' tiessse, castout l' tchapia à plumet éié l' sabs; ça fait qu' quand il a pinsé qué l' mouaint astou arrivé dé l' demander, i' dit à s' brigadier :

— A c' l'heure, Monsieur l' brigadier, qué d'ai fait m' n'ouvrathe, est-ce qu'on va m' donner m' grande tenue?

— Coute une fois ce que je vais vous dire et retenir le bien. Ici, on ne dit pas « mossieu » comme dans ton sacré salle trou de village, ici on dit : « Mon brigadier » tout court. C'éteie les pékins qui disent toujours « monsieur. » Et maintenant, alleie au grenier et tu descendras d'en haut cent bottes de paille et puis tu pourras alleie te coucher.

— Eoù me coucher?

— A ton chambre, parbleu!

— D'sus l' botte dé strins? dist-i Chales, tout stoumanqui.

— Non d' tonnerre, quoi est-ce que tu penses, bougre de soldat? Est-ce que vous ne saveie pas que quand ce qu'on arrive nouveau aux lanciers, ce l'éteie toujours pour être garde d'écurie; et demain tu recommenceras de retour à étoyer.

— Mais, monsieur l'brigadier...

— Non d' tonnerre! bougre! est-ce que je ne vous

la fête de la *Gavotte* et nous en avons fait alors un éloge bien mérité. Cet artiste, qui nous semblait un peu dépayé lors de sa première visite à Nivelles, a maintenant donné libre cours à sa verve, et le public, qu'il a fait rire par toutes ses chansonnettes, l'a applaudi avec plaisir.

La température élevée qui régnait dans la salle a eu beaucoup d'influence sur l'entrain du bal; cependant d'intrepides danseurs et danseuses ont polk' et valsé jusqu'à la fin; le *Menuet belge* a très bien réussi, sous la direction du maître bien connu, M. J. Dewamme.

Un grave accident s'est produit pendant le concert, au moment où une jeune fille de notre ville pénétrait dans le water-closet établi près de la porte d'entrée, le pavement du cabinet s'enfonça sous elle et elle alla tomber au milieu des débris dans les locaux du poids de la ville. Pour la retirer de cette position critique, on dut enfoncer la porte de cette place; heureusement la jeune fille n'était que légèrement blessée à la figure.

Cet accident est dû au mauvais état dans lequel se trouvent les gîtes supportant le plancher; il en est qui sont entièrement pourries.

Comme on le voit, la salle du Waux-Hall se démolit d'elle-même, et pour éviter le retour d'accidents semblables, peut-être même plus terribles, il serait prudent de le fermer pour toujours au public.

Cette mesure aurait sans doute l'excellent effet d'activer le commencement des travaux de la nouvelle salle des fêtes.

Ode à l' Dodaine.

Minique no fait r'marqui qu'on a roubl' in vers dins s' Dodaine. Comme d'effet, là comme el septième strophe d'wet iesse :

On nom' enn' grand' f'ach' in étang,
Canal, si c'est' in pau pus grand,
Les iaux qu'on v'wet din enn' contrée
Us qui n'a jamais pou' d' marée;
C'est ainsi qu'no n'étang est canal,
Comme on l'appelle in général,
Bi qui vienn' d'in filé d'iau r'at,
Du ri qui vi tout d'wé d' Grand'peine,
D'ell' Dodaine.

Scusez savez, Minique. Et à pus tard, comme nos avons dit.

A DROITE ET A GAUCHE.

Dimanche dernier, une foule nombreuse remplissait la salle de la Cave du Chapitre, pour

aie pas dit tantôt, de m'appelleie « mon brigadier. »

— Mon brigadier, de n' me suis pas l'engagé pou éte domestique, je veux éte lancier avec in ch'fau, in sabs, en' lance et in tchapia à plumes.

— Tu aurais dû savoir que quand c' qu'on s'engage on va pendant six mois à l'écurie; alors on apprend seulement à monteie sur son cheval, et à faire la théorie et la gymenastique et tout le tremblement, tu as encore pour longtemps ton pantalon à ton cul et tes sabots à tes pieds; mais maint'nant je perds mon temps ici avec un bougre comme toi. Tu n'as qu'à faire ce que je dis : va chercheie les bottes de paille et comme tu as signéie ton papier por huit ans, si tu as le malheur de bougeie d'ici tu vas atrapeie les gendarmes à ton derrière et on te mettra avec les cossons dans le cassot... En avant! Arche!...

Chales astou djolimit r' tcheu quand il intindout tout ça. Eiusqué tout c' qu'il avou sondgi astou voie! Li qui avou pinsé rvéni à Arquennes pou l'ducasse avé s' bia costume, s' sabs éié s'tchapia à plumet! Mais quand el'ducasse arriv'rou i sarou co toudi in train dé r'nettii l'estaule avé s' petit proutte. Pourtant, il avou d'jà bi sondgi des coups in s' v'iant arriver d'sus l' place d'Arquennes in grande tenue, éié toutes les coumères accourri l' vir in d'sant! « Wéti Chales du Brulé, quéé bia saudart! »

Mais pou arriver là, combi d' coups c' qui d'vrouc

écouter la conférence donnée par M. Georges Lorand sur la Nation armée.

L'orateur a été fréquemment applaudi; il a exposé plusieurs vérités frappantes, comme il a aussi développé des points qui sont certainement sujets à discussion. Nous n'entendons pas prendre position dans cette question qui préoccupe et qui divise — naturellement — les divers partis politiques.

La voix de M. Lorand est agréable, quoique un peu fatiguée; le geste est trop fréquent et trop ample, mais l'orateur possède une grande qualité: c'est de trouver toujours, pour exprimer sa pensée, le mot juste produisant l'effet qu'il en attend. En somme, M. Lorand nous a donné une conférence très agréable et très intéressante.

Nous avons raconté naguère la mésaventure d'un vélocipédiste qui était allé s'abattre, corps et biens, dans la rivière *yaya*. Un accident du même genre vient encore de lui arriver: il a failli se noyer dans le canal de Charleroi, et au retour sur la place St-Paul, le vélocipède s'est entièrement écrasé.

Nous conseillons à ce sportman de le remplacer par ce vélocipède roulant sur terre et sur eau, inventé par un américain et avec lequel celui-ci prétendait pouvoir traverser l'Atlantique.

M. Nicolas Paternotte, lieutenant de la première compagnie, a l'honneur de remercier les gardes qui l'ont jugé digne de porter les étoiles de lieutenant; il s'efforcera de justifier leur confiance et il est heureux de leur faire connaître qu'il vient d'adopter cette devise: *J'y suis j'y reste!* (Communiqué.)

Voici du reste la circulaire de M. Paternotte:

Nivelles, 9 Mai 1889.

A Messieurs les Gardes de la 1^{re} Compagnie,

C'est avec le plus grand plaisir, que moi, soussigné, NICOLAS PATERNOTTE, ex-Barbier de 1^{re} classe au 5^e Régiment de ligne, je viens vous remercier des suffrages que vous avez bien voulu me donner Dimanche à l'élection pour la Lieutenance de votre Compagnie et qui m'ont valu l'octroi de ce grade.

Comme j'ai eu l'honneur de vous l'exposer dans mon manifeste du 3 courant, je m'efforcerais, dans mes nouvelles fonctions, de rétablir la bonne harmonie dans notre Compagnie et de la rendre digne du rang qu'elle occupe dans le bataillon.

Je compte, Messieurs, pour arriver à cette réforme, sur les bons offices de chacun; de mon côté, soyez persuadés que rien ne sera négligé pour vous être agréable et que vous n'aurez pas à regretter vos suffrages, car je saurai toujours, avec l'énergie qui me caractérise, faire respecter vos droits.

Qui habet aures audienti audiat.

NICOLAS PATERNOTTE.

Les chiens d'un voisin de l'hôpital importunant les malades par leurs aboiements continuels, on réclama et l'on obtint en haut lieu la suppression du chien.

vudi les salés batches des cachots! combi d'coups c' qui d'vrouc co monter du strin au guerni éié ramouner l'estaule!

I' n' d'in povout pu; i' sondjou à s' mère qui avou tant brait quand il astou voie, à s' papa qui d'allout li achter l'fourriche du marchau; tant qu'à l' fin, pindant qué l'brigadier vudout en n'goutte à l' cantine, il a pris ses chabots à ses mains, éié ses djambes à spales éié vella voie à l' pleine course déhors del caserne.

I a sté rade long, i' dallout comme s'il avout i' feu à s' cul et d' garantis qui n'a ni mis twés heures pour li arriver à Arquennes.

In passant d'vant l' maison Hannique, il a intindu crii: « Vla les gendarmes, vla les gendarmes. » Il astout comme tout presse à s'tapper dins l' canal pou ni iesse pris, quand il a r' conneu l' vvvé dé s' père.

C' ti cil savou bi pa' M. Pennart el' farce qu'on d'allout djouer à s' garçon, éié il astou la voie à Hannique pou vir s' né l' virou ni n'véni.

— Eh bi, disti à Châles, on d'a djà assez, hon? Eiusqu'il est vò sabe, éié vò lance? Allez vos muchi, pace qué les gendarmes vont bi rate véni.

L'oute aston tél'mint serré qui s'a tapé in brayant dins les bras dé s' père in li d'mandant pardon. Ça n'a ni fait in pli, comme dé djusse; mais despu adon on a jamais pu appelé Châles dins l' villatche qué « l' lancier manqui. »
Djé M'ADAÏE.

Il paraît que les cris des grenouilles habitant le bassin au sangues ne sont pas plus agréables aux oreilles des malades.

N'y a-t-il rien à faire?

Nous apprenons que M. Henri Laurent, dit le *Carabinier*, vient d'ouvrir, rue de Bruxelles, un estaminet où l'on trouvera, selon la saison, des anguilles et des moules.

Petit poisson deviendra grand,
Pourvu que Dieu lui prête vie.

Éphémérides nivelloises.

6 Mai 1873. — Le *Boudiné*, organisateur des fêtes de feu le *Cercle des Abonnés*, débute dans la carrière qu'il devait si brillamment parcourir.

7 Mai 1839. — Ordonnance défendant aux nivellois d'aller boire hors la ville sur un circuit de deux lieues, sous peine d'une amende de six carolus d'or et d'un emprisonnement de vingt-quatre heures, suivi d'un bannissement de quarante jours.

8 Mai 1615. — Ordonnance du bailli et des trois membres de la ville mettant le curage du Mersin à charge des riverains.

9 Mai 1798. — Les trois autels de la Chapelle de Sept Douleurs sont démolis et le terrain est mis en vente.

10 Mai 1874. — Le parquet de Nivelles, représenté par MM. Descampe, juge d'instruction, Isbecque, substitut et Léonard, greffier adjoint, se rend à Braine-Lalleud pour l'instruction d'un crime qui y a été commis. En rentrant le soir à Nivelles, par une pluie battante, la voiture qui les porte renverse, au faubourg de Bruxelles, sur le talus de la route qui avait été détournée pour la suppression du passage à niveau. Les honorables magistrats, en sont heureusement quittes pour la peur.

11 Mai 1308. — Le duc Jean II, Guillaume, Comte de Hainaut, Henri, Comte de Luxembourg, Jean de Flandre, Comte de Namur, le Comte de Juliers et le Comte de Loos concluent à Nivelles une alliance offensive et défensive contre tous, sauf contre les rois d'Allemagne et de France.

12 Mai 1663. — Un octroi est accordé à Henri de Perry lui permettant d'exploiter pendant dix-huit années les mines de cuivre jaune et rouge qui pourraient se trouver sur le territoire de Nivelles.

Un lecteur nous soumet la charade suivante dont il nous donnera le mot la semaine prochaine: bien que le procédé soit peu régulier, nous l'insérons d'autant plus volontiers que n'ayant pu parvenir à en découvrir le mot, nous sommes curieux de voir nos lecteurs à l'œuvre.

Mon un, présent d'un verbe ami des demoiselles;
Mon deux, pronom discret, fait rougir maintes belles,
Quand on se sert de lui: — mon trois sert aux paveurs;
Mon tout, certaine enfant qui n'aime pas les cœurs.

Seurasou Frick et Nened nous envoient le jeu d'esprit suivant que nous soumettons à nos lecteurs:

Ajouter à chacun des mots:
Béta - Toi - Un - Sic - Et - Noce - Arène - Aide - Saut,
une seule lettre, toujours la même et intervertir ensuite l'ordre des lettres de chacun de ces mots de façon que, disposés en acrostiches, ils forment le nom d'un musicien bien connu des Nivellois.

La solution du double métagramme est: TRUITE, DRUIDE.
Ont devinés: Seurasou Frick et Nened; Totor et cloumaque et Tati l'perriqui; après la messe d'onze heures, sais tu!; plusieurs vets du R. C. V. C.

Etat-civil de Nivelles du 4 au 11 Mai 1889.

NAISSANCES. — Louise-Sidonie-Marguerite Dubois. — Georges-Léon-Gh. Zébiér. — Jules-Elie Vanderhoeven. — Maria-Firminie-Henriette-Ch. Bernier.

MARIAGES. — Joachim-Joseph Pette, 30 ans, sous-chef de station à Jumet avec Alice-Emitie-Ch. Ficheteuf, 20 ans, sans profession. — Charles Verly, 25 ans, mouleur en fer avec Célima-Victorine Lalonde, 27 ans, journalière.

DÉCÈS. — Marie-Joseph-Gh. Parent, 73 ans, rentière, décédée bouli de la Fleur de lys. — Victorine Gougard, 37 ans, sans profession, épouse de Théophile-Joseph Staumont, décédée rue de Mons. — 4 enfant au-dessous de 7 ans.

Froment les 100 kilos, 17,50 francs — Seigle 11,50 — Avoine indigène, 13,50 — Escourgeon, 15,00 — Beurre, le 1/2 kilog 1,60 — Œufs, les 26, 1,50.

ROYAUME DE BELGIQUE.

Crédit Communal.

Emprunt de fr. 15,000,000 (1868).

REMBOURSEMENT PARTIEL.

85^{me} tirage au sort, du 1^{er} mai 1889.

355 obligations remboursables le 1^{er} octobre 1889.

Le n° 53385 sera remboursé par. fr. 15,000

Le n° 88445 sera remboursé par. 1,500

Les 2 n° suivants: 31189 et 100105, chacun par. 500

Les 6 n° suivants: 32756 55442 110027 122978

124899 et 142639, chacun par. 225

Les 345 numéros suivants sont remboursables au pair.

206 640 689 991 1102 1478 1741 1815 2164 2548 2701

2909 2933 2994 3209 4037 4666 5365 5557 6028 6962 7312

7822 7608 7725 7926 8176 8235 8464 10272 10323 10684

11407 11775 11970 12000 12375 12885 13000 13055 13365

13596 13689 14001 14024 14317 14512 14625 14744 15669

15884 15968 16389 16572 17623 17856 17858 17919 18742

19533 20197 21212 21264 21266 21269 22131 22618 22750 23133

23791 24114 24378 25600 25995 26109 26184 26940 28958

27487 27537 27861 28815 29346 29900 30183 30303 31066

31124 31189 31636 31761 32303 32756 32877 33075 33273

33587 33684 34341 36658 36773 37813 38784 39182 39391

39969 40016 40384 40568 40584 42088 42263 42534 42730

42824 42827 42961 43452 43474 43504 44577 45019 45052

45073 45362 45383 46035 47150 48416 48888 50095 50230

50448 51501 51774 51863 52069 52074 52184 52944 53017

53302 53440 53569 54332 54376 54390 55442 55840 55855

56602 56924 58002 58594 58757 59010 59605 60263 62073

62506 63198 63385 64073 64233 64456 64711 65079 65361

65996 66045 66380 66942 67367 67781 67965 68165 68829

69433 69770 69974 70024 70061 70626 70661 70723 71709

72140 72863 72874 73090 74316 75635 75840 76474 76985

77460 78411 79319 79331 79647 79738 79838 80169 80324

80559 80922 81017 81467 81482 81539 81865 82652 82733

82790 83026 83360 83604 83624 83913 84089 84405 84532

84656 85618 85622 85983 86670 86907 87023 87181 87270

87817 88445 88528 89147 89372 90415 90266 90480 90880

91282 91497 91648 92543 93757 94329 95076 95704 95737

95820 96163 96852 97250 97388 97599 97774 97775 97865

99326 100096 100121 100405 100472 100967 101258 101893

102364 102321 103679 104754 104848 105503 107368 107436

108416 108581 108774 110027 111377 114863 112828 113128

113396 1144543 115079 115307 115720 115946 117515 117824

119040 119154 119161 119917 120739 121214 121369 121642

122978 123289 123549 123562 124122 124503 124899 126436

126455 128721 128784 129175 130040 130926 130978 131187

132109 132534 133461 133735 134593 135096 136029 136323

136688 136977 137409 137508 138694 138827 139519 139891

143259 144014 144225 144405 145322 145359 146364 146552

146959 147123 147429 147508 147638 147699 147792 148147

149209 149323.

Les obligations désignées ci-dessus cessent de porter intérêt le 1^{er} octobre 1889. Elles sont remboursables, à partir du 1^{er} octobre 1889, sur la remise des titres et de tous les coupons d'intérêt, depuis et y compris l'échéance du 1^{er} avril 1890.

Étude de Maître Louis CASTELAIN, Notaire à Nivelles.

Les notaires LEBLOND & CASTELAIN, résidant à Nivelles, adjudgeront définitivement le jeudi 16 Mai 1889, à 2 heures, chez M^{lle} Dusepulture, Café du Commerce, en cette ville,

SIX BEAUX LOTS de magnifiques terrains à bâtir

situés faubourg de Namur, à Nivelles, à la chaussée, à proximité de la gare de l'Est et de la nouvelle église de St Sépulcre.

GAUFRES

tous les dimanches et lundis au *Chalet du Parc*. — Bière de Diest, Peeterman, Faro, bières blanche et brune.

GRAND CHOIX de POISSONS FRAIS & SALÉS

HUITRES BIEN FRAÎCHES chez Albert MICHEL, poissonnier, rue du Coq, à Nivelles, **Comu pour ses prix modérés.**

On continue à faire des **gaufres** les dimanches et jours fériés à **STOISY**, chez le sieur Clément LISON.

VILLE DE NIVELELS.

A LOUER pour le 1^{er} Mars 1890 :
UNE MAISON,

écurie, toits à porcs, etc., avec jardin et pré, d'une contenance de **62 ares 64 cent.**, nommée vulgairement **BARIGAND**, joignant au Riz Samiette.

Pour le 15 Septembre 1889, après la récolte levée :

UNE TRÈS-BONNE TERRE,

située *Campagne du Happart*, sous Nivelles, S^o E n° 208 du cadastre, contenant **1** hectare **62 ares 80 centiares**.

Ces biens sont occupés par J.-Bte Tilman, à Nivelles.

S'adresser chez M. Frédéric PARMENTIER, rue de Soignies, à Nivelles.

Monsieur JEAN ANDRIEUX,
fabricant de parapluies, rue des Brasseurs, 29, informe ses nombreux clients qu'il tient à leur disposition, **une riche collection**

D'OMBRELLES

pour la prochaine saison.

Atelier pour les réparations et recouvrements.

PRIX MODÉRÉS.

MAISON

R. FROMENT-ROUSSEAU

MENUISIER-ENTREPRENEUR

34, Faubourg de Namur, 34, Nivelles.

MAGASIN DE MEUBLES, GLACES & TOURNAGES.

PORTES ET CHASSIS.

AMEUBLEMENTS D'ESTAMINET & USTENSILES DE MÉNAGE.

Étuves et Cuisinières.

Literies, coutils, laines, flocons et voitures d'enfants.

Frédéric WILLAME

Banquier, rue de Bruxelles à NIVELLES,

se charge de tout ordre de bourse sans autre commission que le courtage de 1 fr. par mille et vend les lots de Bruxelles et d'Anvers par douze versements mensuels de fr. 8.60.

L'acheteur a droit, dès son premier versement, aux tirages et aux coupons d'intérêts.

Maison JULES ROUSSEAU

48, RUE DE NAMUR, NIVELLES.

Magasin de Meubles, Glaces, Machines à coudre.

HORLOGERIE

Portes, Châssis et Tournages. — Jeux de Bouloir.

Ameublements d'Estaminet, Ustensiles de Ménage.

ÉTUVES & CUISINIÈRES.

Literies, Coutils, Laines, Flocons, Voitures d'Enfants.

GOUTEZ LE BON TABAC

et les fins cigares

de **JEAN SCHOLTUS**

ANCIENNE MAISON DERNIS

Rue de Bruxelles à Nivelles.

OCCASION.

Vélocipède et machines à coudre pour tailleurs. — S'adr. bureau du journal.

Change, fonds publics, coupons

ORDRES DE BOURSE

Commission un franc par mille

ÉDOUARD ATQUET

RUE DE BRUXELLES, 18,

vend les lots de Bruxelles et d'Anvers par douze versements mensuels de fr. 8,60.

Vins et Spiritueux

Produits garantis purs et de provenance directe

LÉON VINCEAIRE-RUCLoux

33, GRAND'PLACE, NIVELLES

Champagne Charles RIVART, Reims

Nouvelle Invention

SONNERIE PNEUMATIQUE

Remplaçant la sonnerie électrique

PLACEMENT A TOUT ÉTAGE

OCT. LEHERTE

SERRURIER-POÉLIER, BREVETÉ

Médaille à l'Exposition de Nivelles, 1887

FAUBOURG DE NAMUR, NIVELLES

fabricant de serres, poêles, cuisinières, chassés de couche, grillages, volières, meubles de jardins, gradins, tables, gloriottes, poulaiiers, douches en cuivre et en fonte, fauteuils à tente se repliant avec grande facilité (nouveau système).

PRIX MODÉRÉS.

Compagnie belge

DES

PROPRIÉTAIRES RÉUNIS

FONDÉE EN 1821

pour l'assurance à primes contre l'incendie.

Agent principal **Fréd. WILLAME**, rue de Bruxelles à Nivelles.

Jules HYERNAUX-HOFMANN

Pâtissier-Confiseur-Glacier

GRAND'PLACE A NIVELLES

Pièces montées — Bonbons pour bals et soirées — Boîtes et dragées pour baptêmes — Chocolats de toutes marques — Crèmes — Fruits confits — Desserts — Glaces — Sorbets — Conserve — Jambon — Vins et liqueurs — Eau gazeuse.

Pistolets rondelins et couques tous les jours à 7 heures du matin.

Vente de Parapluies et Ombrelles

Réparations et recouvrements

A DES PRIX MODÉRÉS.

JEAN ANDRIEUX

CHAUDRONNIER ET RÉTANEUR

rue des Brasseurs, 29, Nivelles.

Calorifères de construction.
Sonneries électriques et pneumatiques.

Œuvres de poésie, serrurerie et ferronnerie.

Rue de Charleroi, 5, NIVELLES.

MAISON FRANÇOIS GALLY,

HAUTAIN Frères

faubourg de Mons, Nivelles

Pavements céramiques, cheminées, tuyaux en grès vernissés pour canalisations, égouts, courbes, raccords, syphons, sterfsputten et vases de latrines ordinaires et à syphons : le tout provenant des meilleures fabriques.

Louis DEVILLE

ARCHITECTE

Faubourg de Namur à Nivelles.

Agent-dépositaire des Usines belges de Carreaux Céramiques.

Carreaux Céramiques fins, unis et incrustés. (Genres Maubeuge.)

Carreaux et Pavés Céramiques unis.

Ces produits sont admis dans les travaux de l'Etat, des communes et du Génie.

Carreaux en Ciment Portland comprimé.

Marbrerie complète. — Produits Réfractaires. — Poteries de grès vernissés. — Ciment Portland et Ciments ordinaires.

GROS ET DÉTAIL

Prix défiant toute concurrence

MAISON ROMBOULTS

RUE S^o GERTRUDE, 18, NIVELLES

Marchand-Tailleur pour Dames, Hommes et Enfants.

Vêtements sur mesures en 12 heures **Pantalons** en 6 heures.

CONFECTION AU PREMIER

FAÇONS GARANTIES

depuis 10 fr.

» 20 »

» 27 »

» 30 »

» 33 »

» 36 »

depuis 6 fr.

» 16 »

» 24 »

pour jeunes gens et enfants,

pour hommes,

cheviote, pure laine croisé, col soie,

id. bordé, soigné,

id. double satin français,

id. bordé satin français, col velour soie, très soigné,

pour enfants, très soigné,

pour hommes, grand choix de vêtements noirs, soigné,

PANTALONS ET GILETS EN TOUTS GENRES.

PARDESSUS

COSTUMES

Nivelles, imprimerie Maurice BERNIER